



Association Contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon Satolas

Siège: mairie 38540 HEYRIEUX <http://assoc.wanadoo.fr/acenas>
Tél / fax: 04.72.48.76.79 e-mail: acenas@wanadoo.fr

EDITION SPECIALE P E B (PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT) n° 17

L'enquête publique sur le plan d'exposition au bruit (PEB) se déroulera
Du 15 novembre au 17 décembre 2004

Ce PEB s'inscrit dans le cadre de la procédure d'extension de l'aéroport, il comporte donc les 3^{ème} et 4^{ème} pistes.

Vous pouvez consulter les plans et le dossier complet dans votre mairie.

Vous pourrez rencontrer les commissaires enquêteurs.

Vous pouvez formuler vos observations et poser vos questions sur le registre d'enquête en Mairie (jusqu'au 17/12/2004).

Si le nouveau PEB était accepté, quelles conséquences pour :

**Votre patrimoine ?
La qualité de vie ?
Nos communes ?**

Et la nouvelle Zone D ?

Pour vous informer l'ACENAS organise des réunions publiques au cours desquelles vous pourrez vous renseigner.

SAINT LAURENT DE MURE 69	Lundi 6 décembre à 20h30 hall de la salle la concorde
HEYRIEUX 38	Jeudi 25 novembre à 20h30 au foyer rural
JONAGE 69	Jeudi 02 décembre à 20h30 salle des fêtes en face de la mairie
LA BOISSE 01	Jeudi 18 Novembre à 20h30 salle des associations, place de la mairie

Les commissaires enquêteurs assurent des permanences dans les mairies de vos communes!

dans l'AIN.	dans l'ISERE	dans le RHONE
BALAN le mercredi 17/11/2004 de 10h à 12h	BEAUVOIR DE MARC le 22/11/04 de 13h à 15h	COLOMBIER SAUGNIEU le 7 /12/ 2004 de 14h à 16h
BRESSOLLES le mardi 23/11/2004 de 10h à 12h	BONNEFAMILLE le 29/11/04 de 14h à 16h	GENAS le 13 /12/ 2004 de 10h à 12h
DAGNEUX le mardi 23/11/2004 de 13h30 à 16h 30	CHARANTONNAY le 29/11/04 de 10h à 12h	JONNAGE le 15 /12/ 2004 de 10h à 12h
LA BOISSE mercredi 24/11/2004 de 10h à 12h	DIEMOZ le 7 /12/ 04 de 10h à 12h	JONS le 8/12/ 2004 de 9h30 à 11h30
MONTLUEL le mercredi 1/12/2004 de 9h à 12h	GRENAY le 23/11/04 de 14h à 16h	MEYZIEU le 30/11/ 2004 de 10h à 12h
NIEVROZ le mardi 23/11/2004 de 9h30 à 11h30	HEYRIEUX le 30/11/04 de 9h à 12h	PUSIGNAN le 13 /12/ 2004 de 14h à 17h
PIZAY le lundi 15/11/ 2004 de 16h à 18h	JANNEYRIAS le 30/11/04 de 14h à 16h	ST BONNET DE MURE , 17/12/2004 de 9h à 12h
SAINTE CROIX le lundi 15/11/ 2004 de 13h30 à 15h 30	ST GEORGES D'ESPERANCHE , 7/12/04 de 14h30 à 16h30	ST LAURENT DE MURE le 17 /12/ 2004 de 14h à 17h
THIL le lundi 22 /11/ 2004 de 10h à 12h	ST QUENTIN FALLAVIER le 14/12/04 de 10h à 12h	ST PIERRE DE CHANDIEU le 7/12/ 2004 de 10h à 12h
	SATOLAS ET BONCE le 14/12/04 de 10h à 12h	
	VALENCIN le mardi 7/12/04 de 10h à 12h	
	VILLETTE D'ANTHON le mardi 16/11/04 de 9h à 11h	

Le PEB, qu'est ce que c'est ?

Le but initial d'un PEB est d'éviter que de nouveaux riverains viennent s'installer dans la périphérie d'un aéroport. Le problème est que les PEB de Lyon n'ont pas été appliqués, la population a été multipliée par 3 depuis le début !

C'est essentiellement un document d'urbanisme visant à protéger l'aéroport, mais en aucun cas une définition réelle des zones de nuisance. Le bruit ne s'arrête pas aux zones du PEB mais déborde largement.

La mauvaise estimation des zones de nuisances (volontaire ?) fait que des riverains ont construit en toute légalité et se trouvent aujourd'hui dans des zones décrétées nuisantes !

la zone où se trouve un logement sera indiquée sur un acte de vente ou sur un contrat de location.

Enquête publique

L'enquête publique est une consultation des populations concernées réalisée par une équipe de commissaires enquêteurs indépendants chargés de transmettre la position des riverains.

C'est une opportunité pour chacun d'entre nous de faire part de son avis sur ce projet et de montrer une foi de plus la détermination des riverains.

L'enjeu est de taille, c'est à nous tous de nous manifester pour faire valoir nos droits, préserver notre environnement et ne pas laissez hypothéquer notre avenir.

COMMENT VOUS EXPRIMER:

Rencontrer les commissaires enquêteurs:

Les commissaires enquêteurs assureront des permanences dans les mairies (voir dates en page 1) afin de rencontrer les citoyens.

Le registre d'enquête:

Un registre est disponible dans les mairies afin de vous permettre de noter votre point de vue sur le PEB. N'hésitez pas à faire part de votre avis quel qu'il soit ! Tous les points de vues sont importants. C'est le moyen le plus efficace de vous faire entendre.

Les principaux arguments sont indiqués dans le courrier type ci-joint, vous pouvez vous en inspirer.

Lettre type:

Dans le cas où vous ne pouvez pas vous déplacer pour rencontrer la commission d'enquête ou annoter le registre d'enquête nous vous proposons un courrier type vous permettant de faire part de votre opposition.

Pour un plus grand effet de masse, un courrier par personne adulte résident au foyer, augmentera le nombre des opposants pris en compte par les commissaires enquêteurs.

Merci de les déposer à la mairie ou de les transmettre à l'ACENAS, ou à l'adresse de la commission d'enquête (voir lettre type).

Vous pouvez aussi établir une lettre personnelle.

Prénom et Nom
Adresse.....
Code Postal..... Ville.....

Monsieur le Président de la commission
d'enquête PEB de Lyon-Saint Exupéry
Direction des actions interministérielles
2ième bureau 106 rue pierre corneille
69419 LYON Cedex 03

Enquête publique sur le nouveau PEB de l'aéroport Lyon Saint Exupéry

Monsieur le Président,

Ne pouvant me déplacer, aux horaires indiqués pour vous rencontrer, je souhaite par la présente vous faire part de mes observations, sur le projet de PEB, soumis à l'enquête publique.

Je veux vous signifier **mon opposition formelle à ce nouveau PEB**. Mes motivations sont les suivantes :

A / Sur les objectifs du PEB :

Ce projet entérine de fait la création de 2 nouvelles pistes, ce qui conduirait à créer **un second aéroport sur le site de Saint-Exupéry**. Je suis absolument opposé à cette création qui est totalement disproportionnée par rapport à la réalité économique de la région Rhône Alpes et à la vocation euro-régionale de cette plate-forme comme le confirment les rapports

- du professeur Plassard (DATAR) 1988.
- de l'Observatoire des nuisances Aériennes en date du 17/01/2003 pages 40 et 41

Il n'y a pas au monde d'aéroport à 4 pistes qui traite moins de 40 millions de passagers/an.

Pourquoi créer 2 nouvelles pistes pour espérer traiter 18 millions de passagers ? En 2003 les autres aéroports européens ont de bien meilleures performances :

MANCHESTER 1 piste : 19 901 157 passagers	BARCELONE 2 pistes : 22 748 885 passagers
MILAN malpensa 2 pistes : 17 621 585 passagers	MUNICH 2 pistes : 24 193 304 passagers

Si la construction de 2 nouvelles pistes est une aberration économique, elle est avant tout une ineptie du point de vue humain. Comment peut-on construire au 21ème siècle de nouvelles pistes dans une zone déjà urbanisée ? **Quel mépris pour la santé de milliers de riverains !**

B / Sur le projet de PEB :

- Dans le cadre du débat sur le 3^{ème} aéroport parisien , une des recommandations de l'ACNUSA était d'inscrire l'aéroport dans un rectangle inhabité de 10 km de large par 60 km de long. Les deux nouvelles pistes envisagées correspondent à la création d'un second aéroport à Lyon. **Nous riverains de Saint Exupéry devons avoir droit aux mêmes critères.**

- Ce projet de PEB survient alors que **les pouvoirs publics ont laissé se développer une urbanisation galopante alors même que le projet d'extension était dans les cartons. Ce plan à pour vocation de protéger de futurs riverains, mais en arrivant si tard il maltraite 40 000 riverains actuels.**

- les **précédents PEB n'ont pas été appliqués**, laissant ainsi se développer l'urbanisation sans informer les nouveaux riverains.

- Ce PEB officialise le **doublement du nombre de vols de nuit** alors que leurs **effets néfastes pour la santé** sont largement démontrés.

- Paradoxalement ce PEB définit des zones de fortes nuisances, sans apporter la moindre garantie sur le respect des trajectoires.

- le dossier du PEB indique une augmentation considérable du trafic routier pour la déserte de l'aéroport ainsi que le projet du TGV Lyon Turin. La réglementation Européenne impose pour 2008 d'établir une cartographie de toutes les nuisances sonores, hors ce PEB ne prend en compte QUE les nuisances sonores des avions, nous demandons que le cumul des nuisances sonores soit pris en compte. Le PEB est présenté comme une projection à 20 ans, il doit aussi prendre en compte l'évolution de la réglementation.

- les conséquences de la pollution due aux avions n'ont pas été étudiées !

Je vous remercie d'incorporer ce courrier dans votre registre d'enquête.

Signature.....